

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1859

1^{er} août 2013

SOMMAIRE

3i La Sirena (a) Holdings S.à r.l.	89187	Italia Style s.à r.l.	89187
4finance S.A.	89232	Kintrust S.à r.l.	89193
Aberdeen Alpha	89188	Koko Bar S.à r.l.	89193
Agence luxembourgeoise pour la Coopé- ration au Développement	89195	Laurier International S.A.	89195
Agihold Global	89194	Le Comptoir Luxembourgeois de l'Auto- mobile S.A.	89197
Agilos S.A.	89193	Livin'Lux	89198
Al Garden Management S.à r.l.	89219	Mylan Luxembourg 1 S.à r.l.	89196
Aigle Aviation S.à r.l.	89191	Mylan Luxembourg 2 S.à r.l.	89197
Aigle Aviation S.à r.l. & Cie, SECS	89191	Mylan Luxembourg 3 S.à r.l.	89231
Aketon Investissements S.A.	89194	Nurtab S.A.	89186
Alepi S.à r.l.	89192	OnX Managed Services S.à r.l.	89204
Aljo Property S.A.	89190	Plâtrerie GIOMBETTI S.à r.l.	89228
Alltrans S.à r.l.	89194	PR Dojan Trading S.A.	89186
ALM Global S.à r.l.	89191	Prima Financial S.A.	89186
Alpha Cygni S.A.	89192	Prometal Lux S.à r.l.	89202
Alpha Cygni S.A.	89191	Punta Aspera S.A.	89211
Alpina Real Estate Company S.C.A.	89190	Radianz Luxembourg S.à r.l.	89186
Alpina Real Estate Company S.C.A.	89188	Ramirez-Investments S.à r.l.	89187
ALPINA Real Estate Fund II (Lux)	89188	R & M Partners S.A.	89195
ALPINA Real Estate Fund II (Lux)	89190	Rockpoint Quantum Properties S.à r.l. ...	89232
Alticrest S.à r.l.	89188	Rococo CSL S.A.	89229
Alticrest S.C.A., SICAV-SIF	89188	Romain SCHMIDT S.à r.l.	89186
Altor 2003 S.à r.l.	89191	RP Complex Holding III S.à r.l.	89232
AMP Capital European Direct Property Fund S. à r.l.	89194	Saurea	89197
Anchor Holdings GP S.A.	89190	Sireo Immobilienfonds No. 5 Heureka I Al- pha S.à r.l.	89187
Anchor Holdings SCA	89190	Société Midi S.A.	89196
Antauri S.A.	89192	S.R. Immo s.à r.l.	89189
ARARE, société de gestion de patrimoine familial	89192	St. Jude Medical Luxembourg Holding S.à r.l.	89187
Arte Divani S.à r.l.	89192	St Louis Ré	89231
Beech Tree S.A.	89189	Teekay Luxembourg S.à r.l.	89232
Belfius Financing Company	89193	VTC Litho Holdings S.à r.l.	89189
Dexia Overseas S.A.	89193	XL (Western Europe) S.à r.l.	89189
European Directories Midco S.à r.l.	89196	XS S.à r.l.	89193

Romain SCHMIDT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5692 Elvange, 3, rue de Wintrange.

R.C.S. Luxembourg B 51.711.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013078919/10.

(130097450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

PR Dojan Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 137.755.

Aux actionnaires de la société

Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma décision de démissionner avec effet immédiat de mes fonctions
d'administrateur de votre société.

Luxembourg, 31 mai 2013.

Tom FABER.

Référence de publication: 2013078897/11.

(130097251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Prima Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 71.929.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013078901/11.

(130096738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Radianz Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 79.246.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2013.

Référence de publication: 2013078920/10.

(130096812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Nurtab S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7327 Steinsel, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 39.390.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2013.

Pour compte du Nurtab S.A.

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2013078835/12.

(130096899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Ramirez-Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle Z.A.R.E. Ouest.
R.C.S. Luxembourg B 58.576.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2013078923/12.

(130097367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Sireo Immobiliefonds No. 5 Heureka I Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 120.510.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013078965/10.

(130096683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

St. Jude Medical Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 143.811.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013078972/10.

(130096537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Italia Style s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Shopping Center La Belle Etoile.
R.C.S. Luxembourg B 170.116.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER
Notaire

Référence de publication: 2013079113/11.

(130097089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

3i La Sirena (a) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 114.734.

Les comptes annuels au 31 Mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Antoine Clauzel
Gérant

Référence de publication: 2013079087/11.

(130097237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Aberdeen Alpha, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 146.062.

Les comptes annuels au 31 Octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 Mai 2013. Menno De Vreeze.

Référence de publication: 2013079170/10.

(130098704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

AltiCrest S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 172.116.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013079150/12.

(130098430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

ALPINA Real Estate Fund II (Lux), Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 150.525.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013079145/11.

(130098363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Alpina Real Estate Company S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 131.697.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013079144/10.

(130098400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

AltiCrest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 166.525.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013079148/11.

(130098230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

VTC Litho Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.055.

EXTRAIT

En date du 15 janvier 2013, l'Associé Unique de la Société, Vistec Semiconductor Systems Holdings Ltd. a changé sa dénomination sociale de «Vistec Semiconductor Systems Holdings Ltd.» en «VTC Semi Systems Holdings Limited».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Pour VTC Litho Holdings S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013079064/15.

(130096288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

XL (Western Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 82.527.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 Juin 2013.

XL (Western Europe) S.à r.l.

M.P. Galliver

Manager

Référence de publication: 2013079077/14.

(130096834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

S.R. Immo s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 45, Zone Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 147.121.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2013079124/11.

(130097133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Beech Tree S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.327.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 07 juin 2013

L'assemblée renomme KPMG Luxembourg, société à responsabilité limitée, ayant son siège social 9, Allée Scheffer, L-2520 LUXEMBOURG, en tant que réviseur d'entreprises agréé pour une durée expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels pour l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013079230/14.

(130097575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Anchor Holdings GP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 170.664.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 juin 2013.

Référence de publication: 2013079155/10.

(130097717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Anchor Holdings SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 170.689.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 juin 2013.

Référence de publication: 2013079156/10.

(130097718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Alpina Real Estate Company S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 131.697.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013079143/10.

(130098201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

ALPINA Real Estate Fund II (Lux), Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 150.525.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013079146/12.

(130098378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Aljo Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 149.084.

Les comptes annuels au 30.11.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2013.

ALJO PROPERTY S.A.

Adrien ROLLE

Référence de publication: 2013079187/12.

(130097847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

ALM Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 161.137.

Extrait des Résolutions du Conseil de Gérance du 13 juin 2013

Avec effet au 13 juin 2013, le Conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 22, avenue Marie Thérèse L-2132 Luxembourg au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013079189/13.

(130098395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Altor 2003 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 155.854.

Les statuts coordonnés au 22 février 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2013079152/11.

(130097931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Aigle Aviation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 110.578.

Le Bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013079138/10.

(130098651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Aigle Aviation S.à r.l. & Cie, SECS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 110.579.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013079139/10.

(130098539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Alpha Cygni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 159.736.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013079194/10.

(130097891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

ARARE, société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 72.577.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079159/10.

(130098059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Alpha Cygni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 159.736.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013079193/10.

(130097834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Arte Divani S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3432 Dudelange, 22, rue Dr. Orphée Bernard.
R.C.S. Luxembourg B 96.719.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013079214/10.

(130098091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Antauri S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 53.050.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013079207/10.

(130097783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Alepi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 165.089.

EXTRAIT

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Alepi S.à r.l.

S.Th. Kortekaas

Mandataire

Référence de publication: 2013079185/14.

(130098047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Kintrust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 45, Zone Op Zaemer.
R.C.S. Luxembourg B 149.329.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013,
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER
Notaire

Référence de publication: 2013079114/11.

(130097144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Koko Bar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1354 Luxembourg, 28, allée du Carmel.
R.C.S. Luxembourg B 170.471.

Par la présente, Monsieur EHIEMUA Paul (né le 28 décembre 1975), propriétaire de la société KOKO BAR S.A R.L. déclare vouloir changer l'adresse du siège social de cette société. L'ancienne adresse est 42-44, rue de Hollerich L-1740 Luxembourg et la nouvelle adresse est 28, Allée du Carmel L-1354 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 Juin 2013.

EHIEMUA Paul.

Référence de publication: 2013079115/11.

(130097574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

XS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9260 Diekirch, 2, rue du Marché.
R.C.S. Luxembourg B 165.475.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013079078/10.

(130097379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Agilos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville.
R.C.S. Luxembourg B 140.690.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013079178/10.

(130097803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

**Belfius Financing Company, Société Anonyme,
(anc. Dexia Overseas S.A.).**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 20, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 156.767.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Rudy Paridaens
Administrateur de catégorie B

Référence de publication: 2013079231/12.

(130097679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Aketon Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 138.176.

—
Extrait sincère et conforme des décisions de l'actionnaire unique du 10 juin 2013

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, a été renouvelé pour une période de 6 ans. son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2019.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société MARBLEDEAL LUXEMBOURG SARL, avec siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2019.

Bertrange, le 10 juin 2013.

Pour AKETON INVESTISSEMENTS S.A.

Référence de publication: 2013079183/16.

(130097871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Alltrans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4945 Hautcharage, 1, rue de Schouweiler.
R.C.S. Luxembourg B 22.985.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013079188/10.

(130097737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Agihold Global, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 134.546.

—
Les comptes consolidés au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013079177/11.

(130098448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

AMP Capital European Direct Property Fund S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 159.274.

—
EXTRAIT

Il convient de noter, que le nom de l'un des associés de la Société a changé comme suit:

AMP Capital Funds Management Limited en sa qualité de Fiduciaire de

AMP Capital Global Direct Property Fund

Bâtiment AMP, Niveau 24,

33, Alfred Street

NSW 2000 Sydney

Australie

Luxembourg, le 17 juin 2013.

Référence de publication: 2013079201/17.

(130098268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

R & M Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 95.343.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013078914/10.

(130097331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Lux-Development, Agence luxembourgeoise pour la Coopération au Développement, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 16.123.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 mai 2013

1. Nomination d'un réviseur d'entreprises pour les exercices 2013 et 2014

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer:

«ERNST & YOUNG, 7, Rue Gabriel Lippmann à L-S365 Munsbach «

comme réviseur d'entreprise pour les exercices 2013 et 2014 en remplacement de:

«KPMG AUDIT, 9, Allée Scheffer à L-2S200 Luxembourg «

«La durée de fonction du réviseur d'entreprises est de deux années. Il est rééligible. Le mandat est renouvelable une seule fois.»

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité le changement.

Le Président du Conseil d'Administration lève la séance à 11 h 20

Luxembourg, le 22 mai 2013.

Pour Lux-Development S.A.

Gaston SCHWARTZ / Robert de WAHA

Directeur Général / Directeur Général Adjoint

Référence de publication: 2013078213/20.

(130096674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Laurier International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 109.747.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2013

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg; Président

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;

- Monsieur Juan PARLADE TRIOLA, demeurant à 4012 CL Santa Lucia, 11916 Montevideo, Uruguay;

- Monsieur Jorge PARLADE DE ELIA, demeurant à RB Battle Pachero, Lorenzo S/N, P11107U M845, Punta del Este 32514 Maldonado, Uruguay;

- Monsieur Fernando CABRE CASAS, demeurant à RM 1301-1303, Lu Plaza, 2, Wing Yip Street, Kwun Tong, Kowloon, Hong Kong.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Référence de publication: 2013078727/24.

(130097197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

European Directories Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.418.

—
Suite à la cession de parts intervenue en date du 12 juin 2013 entre European Directories Holdco S.A., ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 155419 avec le Registre de Commerce et des Sociétés et Leafy S.à r.l., ayant son siège social au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 159681 avec le Registre de Commerce et des Sociétés, 326.673 parts sociales de classe A d'une valeur nominale de EUR 0.01 chacune sont transférées à Leafy S.à r.l.

- Leafy S.à r.l., ayant son siège social au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 159681 avec le Registre de Commerce et des Sociétés détient 1.202.113 parts sociales de classe A d'une valeur nominale de EUR 0.01 chacune de la Société

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

European Directories Midco S.à r.l.

Patrick L.C. van Denzen

Gérant

Référence de publication: 2013078461/20.

(130097175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Société Midi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 44.467.

—
Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2013.

Référence de publication: 2013078996/10.

(130096455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Mylan Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 133.674.

—
Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 5 juin 2013

En date du 5 juin 2013, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes;

- d'accepter la démission de Monsieur Jean-Marc UEBERECKEN de son mandat de gérant de classe B de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Madame Anne Catherine GRAVE, née le 23 juillet 1974 à Comines, France, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Alan Roy WEINER, gérant de classe A

- Madame Nadine GUIGUE, gérant de classe A

- Monsieur Michel RAFFOUL, gérant de classe B

- Madame Anne Catherine GRAVE, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Mylan Luxembourg 1 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013078778/24.

(130097289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Saurea, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 115.693.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013078978/10.

(130096654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Le Comptoir Luxembourgeois de l'Automobile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4832 Rodange, 408, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 130.980.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société LE COMPTOIR LUXEMBOURGEOIS DE L'AUTOMOBILE S.A., qui s'est tenue à Luxembourg en date du 23 mai 2013.

L'assemblée décide:

De renouveler les mandats d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale en 2019:

Monsieur Michel Vlahovic

Madame Nathalie Vlahovic

Monsieur José Luis Costa

De renouveler le mandat du commissaire jusqu'à l'assemblée générale en 2019:

Premium Investment Partners S.A.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représenté.

Luxembourg, le 4 juin 2013.

Pour la société

Mandataire

Référence de publication: 2013078729/20.

(130097424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Mylan Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 133.516.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 5 juin 2013

En date du 5 juin 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Jean-Marc UEBERECKEN de son mandat de gérant de classe B de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Madame Anne Catherine GRAVE, née le 23 juillet 1974 à Comines, France, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit;

- Monsieur Alan Roy WEINER, gérant de classe A

- Madame Nadine GUIGUE, gérant de classe A

- Monsieur Michel RAFFOUL, gérant de classe B

- Madame Anne Catherine GRAVE, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Mylan Luxembourg 2 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013078779/24.

(130097288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Livin'Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 29C, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 177.918.

STATUTS

L'an deux mille treize, le sept juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

Madame Marina CORBO, employée privée, née à Laxou (F), le 16 juin 1968, demeurant à F-57070 Metz, 5, Rue Laurent Charles Maréchal,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui substituée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante a, par son mandataire, arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Titre I^{er} . - Dénomination - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "LIVIN'LUX" (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la gestion et la mise en valeur de tous immeubles, parties d'immeubles, droits immobiliers et accessoires, situés dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que l'accomplissement de toutes opérations généralement quelconques, mobilières, commerciales, financières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Titre II. - Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre III.- Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'associé unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 3^{ème} vendredi du mois de juin à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre IV. - Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs peuvent être de catégorie A ou de catégorie B.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'au moins un administrateur de catégorie A avec celle d'au moins un administrateur de catégorie B, ou bien par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière dans les limites de ces pouvoirs.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Titre V. - Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

Titre VI. - Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Titre VII. - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Titre VIII. - Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

Titre IX. - Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.
- 3) Exceptionnellement le premier administrateur délégué sera nommé dans l'assemblée générale qui suit les statuts.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, toutes les actions ont été souscrites par Madame Marine CORBO, préqualifiée.

Toutes les actions ont été libérées partiellement à hauteur de 25% par les souscripteurs prédis moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de 1.200,-EUR

Résolutions prises par l'actionnaire unique

La comparante, pré-désignée et représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3), et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2.- Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

Administrateurs de catégorie A

- Madame Marina CORBO, employée privée, née à Laxou (F), le 16 juin 1968, demeurant à F-57070 Metz, 5, Rue Laurent Charles Maréchal,

- Monsieur Olivier DENNEULIN, employé privé, né à Seclin (F), le 09 mars 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 29C, Boulevard Grande Duchesse Charlotte,

Administrateur de catégorie B

- Monsieur Olivier DOYEN, employé privé, né à Laxou (F), le 05 août 1972, demeurant à F-57530 Ogy, 53, Rue de Saint Agnan,

3.- Monsieur Richard GAUTHROT, Commissaire aux comptes, né à Nancy, le 14 novembre 1960, demeurant à L-1747 Luxembourg, 38, Op der Heed, est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes.

4.- Comme autorisé par le point 3 des mesures transitoires, Monsieur Olivier DENNEULIN, employé privé, né à Seclin (F), le 09 mars 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 29C, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, et Monsieur Olivier DOYEN, employé privé, né à Laxou (F), le 05 août 1972, demeurant à F-57530 Ogy, 53, Rue de Saint Agnan sont nommés aux fonctions d'administrateurs délégués, lesquelles sont autorisés d'engager et de représenter la société par leurs signatures conjointes.

5.- Les mandats des administrateurs, de l'administratrice déléguée et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015

6.- L'adresse du siège social est établie à L-1331 Luxembourg, 29C, Boulevard Grande Duchesse Charlotte.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 juin 2013. Relation GRE/2013/2362. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2013078739/229.

(130096964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Prometal Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 177.920.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, vingt-trois mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PROMETAL, société anonyme existant et gouvernée par les lois de la France, ayant son siège social à F-681110 Illzach-Mulhouse, 7, Avenue de Hollande, établie au registre de commerce et des sociétés de Mulhouse, sous le numéro 946 951 266,

ici représentée par Monsieur Alexandre PHAN, Expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II,

en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante.

Laquelle comparante a, par son mandataire, requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société à responsabilité limitée aura la dénomination PROMETAL LUX S.à.r.l.

Art. 5. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties. Elle pourra enfin faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières.

lières, se rattachant directement ou indirectement à l'exploitation, le négoce, la pose et la commercialisation de ferrailage pour béton armé ou qui sont de nature à en faciliter son extension ou son développement.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 15 des présents Statuts.

Art. 8. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la suspension des droits civils, l'insolvabilité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés.

Vis-à-vis des tiers, le(s) gérants aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération - s'il en est - de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leurs mandats.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels.

Art. 17. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les statuts ainsi arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique PROMETAL, préqualifiée.

Le souscripteur déclare et reconnaît que les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est dès à présent à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique susnommé, représentant l'intégralité du capital social, s' est réuni en assemblée générale extraordinaire, et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Xavier WALSER, né le 03 Mars 1962, à Belfort, résidant professionnellement à Rue Philippe II n°25, L-2340 Luxembourg, est appelé aux fonctions de gérant unique pour une durée indéterminée:

Vis-à-vis de tiers la société est valablement engagée et représentée par la signature individuelle d'un gérant unique.

Deuxième résolution

L'adresse du siège social est établie L-2340 Luxembourg, 25, Rue Philippe II, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alexandre PHAN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 mai 2013. Relation GRE/2013/2173. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 14 juin 2013.

Référence de publication: 2013078905/117.

(130096987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

OnX Managed Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 177.923.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

OnX Holdings, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159.840 (the Sole Shareholder),

Here represented by Anne-Lise Delfanne, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for registration purposes.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée),, which it declares to establish as follows:

« **Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "OnX Managed Services S.à r.l." (the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 1,000 (one thousand) shares having a nominal value of EUR 12.50 (twelve Euro and fifty cents) each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles the owner thereof to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, each manager shall be assigned either an A or a B signatory power, and together they will constitute a board of managers.

The managers need not to be shareholders. The managers are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power.

The manager, or in case of plurality of managers, a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power jointly may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power or any two managers jointly. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, Reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The general meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the Sole Shareholder, represented as stated above, hereby declares that it subscribes to all the 1,000 (one thousand) shares in the Company, having a nominal value of EUR 12.50 (twelve Euro and fifty cents) each and for a total subscription price of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro).

All the shares in the Company have been fully paid up by the Sole Shareholder by way of a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) paid by the Sole Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

The contribution in cash is entirely allocated to the share capital of the Company.

Transitory provisions

The first financial year of the Company starts on the date hereof and will end on 31 December 2013.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,200.-

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, represented as stated above, and representing the entire share capital of the Company, has taken the following resolutions:

(1) the number of managers of the Company is set at 3 (three);

(2) the following persons are appointed as managers of the Company (constituting therefore the board of managers of the Company), for an unlimited period of time:

- Robb Warwick, CFO, whose professional address is at 338 Pier avenue, Hermosa Beach, CA 90254, United States of America, as a manager with an A signatory power;

- ATC Management (Luxembourg), S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), whose registered address is at 13-15, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, and which is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 103.336, as a manager with a B signatory power; and

- Hille-Paul Schut, manager, whose professional address is at 13-15, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as a manager with an B signatory power; and

(3) the registered office of the Company is set at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, declares that at the request of the proxyholder of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the proxyholder

of the Sole Shareholder and in case of discrepancies between the English and French versions, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this notarial deed.

This notarial deed, having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, the proxyholder of the Sole Shareholder signs the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onzième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

OnX Holdings, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.840 (l'Associé Unique),

ici représentée par Anne-Lise Delfanne, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "OnX Managed Services S.à r.l." (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tels qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toutes propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits de propriété intellectuelle, pour en disposer par voie de vente, cession, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer ou recevoir des licences et des droits de propriété intellectuelle de toute origine.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 1.000 (mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 12,50 (douze euros et cinquante centimes) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) sont applicables.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la cession par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, chaque gérant reçoit un pouvoir de signature A ou un pouvoir de signature B, et forment ensemble un conseil de gérance. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B conjointement pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B ou deux gérants conjointement. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par

conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générales des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfices, Réserves. Les bénéfices bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi établis, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à l'intégralité des 1.000 (mille) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 12,50 (douze euros et cinquante cents) chacune, pour un prix de souscription total de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros).

Toutes les parts sociales de la Société ont été intégralement libérées par l'Associé Unique au moyen d'un apport en espèces d'un montant total de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), de sorte que le montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) payé par l'Associé Unique se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

L'apport en espèces est intégralement affecté au compte de capital social de la Société.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social de la Société commence à la date des présentes et sera clôt au 31 décembre 2013.

Evaluation ses frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.200.-

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-dessus, et représentant la totalité du capital social souscrit de la Société a pris les résolutions suivantes:

(1) les membres du conseil de gérance sont au nombre de 3 (trois).

(2) les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société (et constituent ensemble le conseil de gérance de la Société) pour une durée indéterminée:

- Robb Warwick, directeur financier, dont l'adresse professionnelle est au 338 Pier avenue, Hermosa Beach, CA 90254, aux Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant avec un pouvoir de signature A;

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103336, en tant que gérants avec un pouvoir de signature B; et

- Hille-Paul Schut, gérant, dont l'adresse professionnelle est au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérants avec un pouvoir de signature B; et

(3) le siège social de la société est établi à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, au Grand Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A.-L. DELFANNE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 juin 2013. Relation: LAC/2013/26837. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 juin 2013.

Référence de publication: 2013078838/387.

(130097128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Punta Aspera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 172.621.

L'an deux mille treize, le trente et un mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "PUNTA ASPERA S.A.", établie et ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 172621 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2971 du 7 décembre 2012.

L'assemblée est présidée par Madame Nathalie PRIEUR, conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

La Présidente désigne Madame Nathalie MAGER, employée, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, comme secrétaire.

L'assemblée choisit Madame Pascale GUILLAUME, employée, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social à concurrence de dix-neuf millions quatre cent quinze mille six cents euros (19.415.600,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à dix-neuf millions quatre cent quarante-six mille six cents euros (19.446.600,- EUR), par la création et l'émission de cent quatre-vingt-quatorze mille cent cinquante-six (194.156) actions nouvelles avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, lesquelles jouiront des mêmes droits et privilèges que les actions existantes et confèrent le droit à des dividendes à partir du jour de l'assemblée générale extraordinaire décidant sur l'augmentation de capital projetée;

2. Souscription de la totalité des nouvelles actions par la société de droit luxembourgeois "HERMIT CRAB S.A.", établie et ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 172622;

3. Libération des 194.156 actions nouvellement émises par le souscripteur prémentionné, moyennant apport en nature de biens immeubles situés en Italie;

4. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital ci-avant décidée;

5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital souscrit de la Société à concurrence de dix-neuf millions quatre cent quinze mille six cents euros (19.415.600,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à dix-neuf millions quatre cent quarante-six mille six cents euros (19.446.600,- EUR), par la création et l'émission de cent quatre-vingt-quatorze mille cent cinquante-six (194.156) actions nouvelles avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR)

chacune, lesquelles actions jouissent des mêmes droits et privilèges que les actions existantes et confèrent le droit à des dividendes à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'augmentation de capital étant réalisé moyennant apport en nature, l'assemblée constate que la mise en oeuvre du droit préférentiel de souscription prescrit par la loi en faveur des actionnaires existants en cas d'émission d'actions nouvelles n'est pas d'application.

De l'accord de tous les actionnaires, l'assemblée décide d'admettre la société HERMIT CRAB S.A., préqualifiée, à la souscription de cent quatre-vingt-quatorze mille cent cinquante-six (194.156) actions nouvelles.

Intervention - Souscription - Libération

Est intervenue la société HERMIT CRAB S.A., préqualifiée, ici représentée par Madame Nathalie PRIEUR en sa qualité d'administrateur, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 29 mai 2013, laquelle, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

La société HERMIT CRAB S.A., préqualifiée, par sa représentante prénommée, a déclarée souscrire à cent quatre-vingt-quatorze mille cent cinquante-six (194.156) actions libérées intégralement par apport en nature consistant en la propriété (nue et pleine) des immeubles suivants situés en Italie:

Désignations

A) dans la commune de VARAZZE (Italie), un complexe immobilier résidentiel nommé "Castello di Varazze", se situant Via Aspera n. 1, composé d'un bâtiment principal, deux autres secondaires, et d'un parc avec accès piéton.

B-1) dans la commune de SAVONA (Italie), dans un bâtiment de huit étages, avec accès par la Via Brignoni n. 1, se situant Piazza Marconi 15R (Via Brignoni), un magasin rez-de-chaussée composé de deux pièces.

B-2) dans la commune de SAVONA (Italie), dans un bâtiment de plusieurs étages hors-sol, rez-de-chaussée et sous-sol, se situant Via Milano 74R, un garage de 66 m composé d'un grand local; et d'un garage de 70 m composé d'un grand local plus un débarras;

B-3) dans la commune de SAVONA (Italie), dans un bâtiment de six étages hors-sol, se situant Piazza Maestri Artigianato n. 6/13, l'appartement interne 13, au cinquième étage, composé d'une chambre à coucher, entrée, séjour avec balcon, cuisine, salle de bain;

B-4) dans la commune de SAVONA (Italie), dans un bâtiment au centre de la cité, se situant Via Paleocapa n. 18/25, l'appartement interne 25, au cinquième étage, composé de quatre pièces, entrée, petit cuisine, balcon;

C) dans la commune de SANTA MARGHERITA LIGURE (Italie), dans un petit immeuble face à la plage de la localité Paraggi, se situant Via Paraggi n. 5, l'appartement interne 2, au premier étage, composé d'une chambre à coucher, entrée, séjour, salle de bain; et l'appartement interne 3, au premier étage, composé de trois chambres à coucher, séjour - cuisine, salle de bain et pièce d'eau;

D) dans la commune de SESTRIERE (Italie), dans un petit immeuble au centre du pays, se situant Via Pinerolo n. 19, un appartement, au première étage, composé de trois chambres à coucher, deux salles de bain, cuisine, balcon.

Origine de propriété

Ces immeubles appartiennent à la société HERMIT CRAB S.A., préqualifiée, pour les avoir reçus en apport suivant acte d'augmentation du capital social, reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, signé, le 18 mars 2013, numéro 485/2013 de son répertoire. Le droit à l'usufruit pour les immeubles de celui sub A) a été donné à Madame Maria Lea DEL BUONO, retraitée, née à Savona (Italie), le 8 janvier 1926, demeurant à I-17019 Varazze, Via Aspera n° 1, code fiscal:

DLB MRL 26A48 1480G.

Troisième résolution

L'assemblée, en général, et les apporteurs, en particulier, déclarent soumettre les prédits apports en nature aux conditions suivantes:

Immeubles sub A) tel que prénommés supra

Dati catastali

Catasto Fabbricati del COMUNE DI VARAZZE:

Foglio 49 (quarantanove) Mappale 268 (duecentosessantotto) - Via Aspera n.1 -Piano T-1-2-3-4-5 - Categoria A/8 - Classe U - Vani 27 - Rendita Catastale Euro 7.111,61 (giusta la denuncia di variazione per diversa distribuzione degli spazi interni presentata all'Ufficio del Territorio di Savona in data 14 gennaio 2013 e protocollata al n. SV0002844).

Foglio 49 (quarantanove) Mappale 1035 (milletrentacinque) - Via Aspera n.1 - Piano T - Categoria B/7 - Classe U - Metri Quadrati 150 - Rendita Catastale Euro 170,43 (giusta la denuncia di fabbricato urbano presentata all'Ufficio del Territorio di Savona in data 15 gennaio 2013 e protocollata al n. SV0003245).

Conformita' catastale

Ai sensi del comma 1-bis dell'art. 29 della Legge 27 febbraio 1985 n. 52, introdotto dal comma 14 dell'art. 19 del D.L. 31 maggio 2010 n. 78, convertito, con modificazioni, dalla Legge 30 luglio 2010 n. 122:

- le parti fanno espresso riferimento alle planimetrie catastali che, viste, approvate e firmate dalle parti stesse si allegano al presente atto sotto le lettere "A" e "B";

- la parte conferente dichiara che, sulla base delle disposizioni vigenti in materia catastale, lo stato di fatto delle porzioni immobiliari compravendute è conforme alle sopra indicate risultanze catastali e alle planimetrie depositate in Catasto ed allegate al presente atto, come confermato dalla parte conferitaria.

Menzioni urbanistiche

La parte conferente ai sensi e per gli effetti degli articoli 3 e 76 del D.P.R. 445\2000 dichiara che, a norma dell'art. 40 della Legge 28 febbraio 1985 n. 47 e successive modifiche, anche ai sensi del D.P.R. 6 giugno 2001 n. 380, le porzioni immobiliari in oggetto sono state edificate anteriormente al primo settembre 1967 e che, successivamente a tale data, non sono state effettuate modifiche richiedenti il rilascio di provvedimenti autorizzativi, fatta eccezione per le opere per le quali sono state indirizzate al Comune di Varazze:

- la denuncia di inizio attività in data 22 settembre 2006 (certificato di collaudo finale in data 7 gennaio 2013 e comunicazione di fine lavori in data 16 gennaio 2013);

- la comunicazione per opere interne eseguita prima del 17 marzo 1985 in data 16 gennaio 2013 (relazione descrittiva in data 7 gennaio 2013).

La parte conferente dichiara inoltre che le porzioni immobiliari in oggetto non presentano irregolarità costruttive e non sono state assoggettate ad alcun provvedimento sanzionatorio che ne possa limitare la commerciabilità.

La parte conferente, inoltre, ai sensi e per gli effetti degli articoli 3 e 76 del D.P.R. 445/2000 a norma dell'art. 18 della Legge 28 febbraio 1985 n. 47 e successive modifiche consegna l'originale del certificato di destinazione urbanistica, relativo

alle porzioni di area oggetto del presente atto, rilasciato dal Comune di Varazze in data 27 dicembre 2012 e che si allega al presente atto sotto la lettera "C" e, ai sensi e per gli effetti degli articoli 3 e 76 del D.P.R. 445/2000, dichiara che nessuna variazione è intervenuta negli strumenti urbanistici locali dalla data del rilascio ad oggi.

Certificazione energetica

In conformità alla disciplina prevista dal Decreto Legislativo 19 agosto 2005 n. 192 e successive modifiche ed integrazioni, anche in ordine alle disposizioni di cui alle Leggi della Regione Liguria in data 29 maggio 2007 n.22, in data 6 giugno 2008 n.14 e in data 24 novembre 2008 n. 42, nonché delle Deliberazioni della Giunta Regionale della Liguria in data 2 dicembre 2008 n.1601 e in data 22 gennaio 2009 n.1:

- si allega al presente atto sotto la lettera "D" l'originale dell'attestato di certificazione energetica n. 12776 (predisposto e sottoscritto dal Perito Industriale F. Ciliberto, iscritto al Collegio dei Periti Industriali di Savona al n.419, iscritto all'elenco dei soggetti certificatori abilitati della Regione Liguria con numero di accreditamento 179), trasmesso in via telematica alla Regione Liguria, Gestione Certificati Energetici, in data 9 maggio 2013;

- la parte conferente dichiara la piena idoneità dell'attestato di certificazione energetica di cui sopra rispetto allo stato attuale della porzione abitativa conferita e conferma che non sussistono cause che ne determinino la decadenza;

- la parte conferitaria dichiara a sua volta di aver ricevuto la documentazione e le informazioni inerenti alla certificazione energetica delle porzioni immobiliari conferite;

- la parte conferitaria dichiara di essere stata informata dalla parte conferente sullo stato energetico del fabbricato al mappale 1035 oggetto di conferimento, ed in particolare della circostanza che lo stesso rientra in una tipologia di immobile per il quale l'attestato di certificazione energetica non è richiesto dalle vigenti disposizioni nazionali e regionali, trattandosi di porzione di fabbricato tuttora priva di impianto termico o di uno dei suoi sottosistemi necessari per la climatizzazione invernale o per il riscaldamento dell'edificio.

Immeuble sub B-1) tei que prénommé supra

Dati catastali

Catasto Fabbricati del COMUNE DI SAVONA:

Foglio 64 (sessantaquattro) Mappale 88 (ottantotto) Subalterno 2 (due) - Via

Giuseppe Brignoni n.15/R - Piano T - Zona Censuaria 1 - Categoria C/1 - Classe 10 -Metri Quadrati 73 - Rendita Catastale Euro 2.567,46 (giusta la denuncia di variazione d'ufficio presentata all'Ufficio del Territorio di Savona in data 1 gennaio 1994 per rettifica zona censuaria);

Conformità catastale

Ai sensi del comma 1-bis dell'art. 29 della Legge 27 febbraio 1985 n. 52, introdotto dal comma 14 dell'art. 19 del D.L. 31 maggio 2010 n. 78, convertito, con modificazioni, dalla Legge 30 luglio 2010 n. 122:

- le parti fanno espresso riferimento alla planimetria catastale che, vista, approvata e firmata dalle parti stesse si allega al presente atto sotto la lettera "E";

- la parte conferente dichiara che, sulla base delle disposizioni vigenti in materia catastale, lo stato di fatto delle porzioni immobiliari conferite è conforme alle sopra indicate risultanze catastali e alle planimetrie depositate in Catasto ed allegate al presente atto, come confermato dalla parte conferitaria.

Menzioni urbanistiche

La parte conferente ai sensi e per gli effetti degli articoli 3 e 76 del D.P.R. 445/2000 dichiara che, a norma dell'art. 40 della Legge 28 febbraio 1985 n. 47 e successive modifiche, anche ai sensi del D.P.R. 6 giugno 2001 n. 380, le porzioni immobiliari in oggetto sono state edificate anteriormente al primo settembre 1967 (Autorizzazione Edilizia in data 12 giugno 1953 n.14733/1770, abitabilità in data 10 febbraio 1955 n.409) e che, successivamente a tale data, non sono state effettuate modifiche richiedenti il rilascio di provvedimenti autorizzativi.

La parte conferente dichiara inoltre che le porzioni immobiliari in oggetto non presentano irregolarità costruttive e non sono state assoggettate ad alcun provvedimento sanzionatorio che ne possa limitare la commerciabilità.

Certificazione energetica

In conformità alla disciplina prevista dal Decreto Legislativo 19 agosto 2005 n. 192 e successive modifiche ed integrazioni, anche in ordine alle disposizioni di cui alle Leggi della Regione Liguria in data 29 maggio 2007 n.22, in data 6 giugno 2008 n.14 e in data 24 novembre 2008 n. 42, nonché delle Deliberazioni della Giunta Regionale della Liguria in data 2 dicembre 2008 n.1601 e in data 22 gennaio 2009 n.1:

- si allega al presente atto sotto la lettera "F" l'originale dell'attestato di certificazione energetica n. 42865 (predisposto e sottoscritto dall'Ingegnere Ezio Porta, iscritto all'Ordine degli Ingegneri della Provincia di Savona al n.1730, iscritto all'elenco dei soggetti certificatori abilitati della Regione Liguria con numero di accreditamento 1372), trasmesso in via telematica alla Regione Liguria, Gestione Certificati Energetici, in data 5 dicembre 2012;

- la parte conferente dichiara la piena idoneità dell'attestato di certificazione energetica di cui sopra rispetto allo stato attuale della porzione abitativa conferita e conferma che non sussistono cause che ne determinino la decadenza;

- la parte conferitaria dichiara a sua volta di aver ricevuto la documentazione e le informazioni inerenti alla certificazione energetica delle porzioni immobiliari conferite.

Immeubles sub B-2) tel que prénommés supra

Dati catastali

Catasto Fabbricati del COMUNE DI SAVONA:

Foglio 55 (cinquantacinque) Mappale 261 (duecentosessantuno) Subalterno 29 (ventinove) - Via Milano n.74/R - Piano S1 - Zona Censuaria 1 - Categoria C/3 - Classe 2 - Metri Quadrati 58 - Rendita Catastale Euro 242,63 (giusta la denuncia di variazione d'ufficio presentata all'Ufficio del Territorio di Savona in data 1 gennaio 1994 per rettifica zona censuaria);

Foglio 55 (cinquantacinque) Mappale 261 (duecentosessantuno) Subalterno 30 (trenta) - Via Milano n.74/R - Piano S1 - Zona Censuaria 1 - Categoria C/6 - Classe 2 - Metri Quadrati 58 - Rendita Catastale Euro 275,58 (giusta la denuncia di variazione d'ufficio presentata all'Ufficio del Territorio di Savona in data 1 gennaio 1994 per rettifica zona censuaria).

Conformità catastale

Ai sensi del comma 1-bis dell'art. 29 della Legge 27 febbraio 1985 n. 52, introdotto dal comma 14 dell'art. 19 del D.L. 31 maggio 2010 n. 78, convertito, con modificazioni, dalla Legge 30 luglio 2010 n. 122:

- le parti fanno espresso riferimento alle planimetrie catastali che, viste, approvate e firmata dalle parti stesse si allegano al presente atto sotto le lettere "G ed "H";

- la parte conferente dichiara che, sulla base delle disposizioni vigenti in materia catastale, lo stato di fatto delle porzioni immobiliari conferite è conforme alle sopra indicate risultanze catastali e alle planimetrie depositate in Catasto ed allegate al presente atto, come confermato dalla parte conferitaria.

Menzioni urbanistiche

La parte conferente ai sensi e per gli effetti degli articoli 3 e 76 del D.P.R. 445/2000 dichiara che, a norma dell'art. 40 della Legge 28 febbraio 1985 n. 47 e successive modifiche, anche ai sensi del D.P.R. 6 giugno 2001 n. 380, le porzioni immobiliari in oggetto sono state edificate anteriormente al primo settembre 1967 e che, successivamente a tale data, non sono state effettuate modifiche richiedenti il rilascio di provvedimenti autorizzativi.

La parte conferente dichiara inoltre che le porzioni immobiliari in oggetto non presentano irregolarità costruttive e non sono state assoggettate ad alcun provvedimento sanzionatorio che ne possa limitare la commerciabilità.

Certificazione energetica

In conformità alla disciplina prevista dal Decreto Legislativo 19 agosto 2005 n. 192 e successive modifiche ed integrazioni, anche in ordine alle disposizioni di cui alle Leggi della Regione Liguria in data 29 maggio 2007 n.22, in data 6 giugno 2008 n.14 e in data 24 novembre 2008 n. 42, nonché delle Deliberazioni della Giunta Regionale della Liguria in data 2 dicembre 2008 n.1601 e in data 22 gennaio 2009 n.1:

- si allega al presente atto sotto la lettera "I" l'originale dell'attestato di certificazione energetica n. 42590 (predisposto e sottoscritto dall'Ingegnere Ezio Porta, iscritto all'Ordine degli Ingegneri della Provincia di Savona al n.1730, iscritto all'elenco dei soggetti certificatori abilitati della Regione Liguria con numero di accreditamento 1372) trasmesso in via telematica alla Regione Liguria, Gestione Certificati Energetici, in data 4 dicembre 2012, relativo alla porzione immobiliare al subalterno 29;

- la parte conferente dichiara la piena idoneità dell'attestato di certificazione energetica di cui sopra rispetto allo stato attuale della porzione abitativa conferita e conferma che non sussistono cause che ne determinino la decadenza;

- la parte conferitaria dichiara a sua volta di aver ricevuto la documentazione e le informazioni inerenti alla certificazione energetica delle porzioni immobiliari conferite;

- la parte conferitaria dichiara di essere stata informata dalla parte conferente sullo stato energetico del fabbricato al subalterno 30 oggetto di conferimento, ed in particolare della circostanza che lo stesso rientra in una tipologia di immobile per il quale l'attestato di certificazione energetica non è richiesto dalle vigenti disposizioni nazionali e regionali, trattandosi di porzione di fabbricato tuttora priva di impianto termico o di uno dei suoi sottosistemi necessari per la climatizzazione invernale o per il riscaldamento dell'edificio.

Immeuble sub B-3) tel que prénommé supra

Dati catastali

Catasto Fabbricati del COMUNE DI SAVONA:

Foglio 69 (sessantanove) Mappale 384 (trecentottantaquattro) Subalterno 44 (quarantaquattro) - Piazza Maestri dell'Artigianato n.6 - Piano 5 Interno 13 scala C - Zona Censuaria 1 - Categoria A/3 - Classe 2 - Vani 4 - Rendita Catastale Euro 495,80.

Conformità catastale

Ai sensi del comma 1-bis dell'art. 29 della Legge 27 febbraio 1985 n. 52, introdotto dal comma 14 dell'art. 19 del D.L. 31 maggio 2010 n. 78, convertito, con modificazioni, dalla Legge 30 luglio 2010 n. 122:

- le parti fanno espresso riferimento alla planimetria catastale che, viste, approvata e firmata dalle parti stesse si allega al presente atto sotto la lettera "L";

- la parte conferente dichiara che, sulla base delle disposizioni vigenti in materia catastale, lo stato di fatto delle porzioni immobiliari conferite è conforme alle sopra indicate risultanze catastali e alle planimetrie depositate in Catasto ed allegate al presente atto, come confermato dalla parte conferitaria.

Menzioni urbanistiche

La parte conferente, ai sensi e per gli effetti degli articoli 3 e 76 del D.P.R. 445\2000, dichiara che - a norma dell'art. 40 della Legge 28 febbraio 1985 n. 47 e successive modifiche, anche ai sensi del D.P.R. 6 giugno 2001 n. 380 - la porzione immobiliare in oggetto è stata edificata in forza della Autorizzazione Edilizia rilasciata dal Comune di Savona in data 24 agosto 1968 n. 14303/3741 (fine lavori in data 24 dicembre 1970, decreto di abitabilità in data 1 marzo 1971 n. 28884/156 e in data 3 dicembre 1971 n. 28884/1201) e che successivamente a tale ultima data non sono intervenute modifiche soggette a provvedimenti autorizzativi e amministrativi.

La parte conferente dichiara inoltre che la porzione immobiliare in oggetto non presenta irregolarità costruttive e non è stata assoggettata ad alcun provvedimento sanzionatorio che ne possa limitare la commerciabilità.

Certificazione energetica

In conformità alla disciplina prevista dal Decreto Legislativo 19 agosto 2005 n. 192 e successive modifiche ed integrazioni, anche in ordine alle disposizioni di cui alle Leggi della Regione Liguria in data 29 maggio 2007 n.22, in data 6 giugno 2008 n.14 e in data 24 novembre 2008 n. 42, nonché delle Deliberazioni della Giunta Regionale della Liguria in data 2 dicembre 2008 n.1601 e in data 22 gennaio 2009 n.1:

- si allega al presente atto sotto la lettera "M" l'originale dell'attestato di certificazione energetica n. 38838 (predisposto e sottoscritto dall'Ingegnere Ezio Porta, iscritto all'Ordine degli Ingegneri della Provincia di Savona al n.1730, iscritto all'elenco dei soggetti certificatori abilitati della Regione Liguria con numero di accreditamento 1372), trasmesso in via telematica alla Regione Liguria, Gestione Certificati Energetici, in data 15 novembre 2012;

- la parte conferente dichiara la piena idoneità dell'attestato di certificazione energetica di cui sopra rispetto allo stato attuale della porzione abitativa conferita e conferma che non sussistono cause che ne determinino la decadenza;

- la parte conferitaria dichiara a sua volta di aver ricevuto la documentazione e le informazioni inerenti alla certificazione energetica delle porzioni immobiliari conferite.

Immeuble sub B-4) tel que prénommé supra

Dati catastali

Catasto Fabbricati del COMUNE DI SAVONA:

Foglio 79 (settantanove) Mappale 19 (diciannove) Subalterno 37 (trentasette) -

Via Pietro Paleocapa n. 18 - Piano 5 - Zona Censuaria 1 - Categoria A/3 - Classe 1 - Vani 6,5 - Rendita Catastale proposta Euro 688,18 (giusta la denuncia di variazione per diversa distribuzione degli spazi interni presentata all'Ufficio del Territorio di Savona in data 20 novembre 2012 e protocollata al n. SV0144188).

Conformità catastale

Ai sensi del comma 1-bis dell'art. 29 della Legge 27 febbraio 1985 n. 52, introdotto dal comma 14 dell'art. 19 del D.L. 31 maggio 2010 n. 78, convertito, con modificazioni, dalla Legge 30 luglio 2010 n. 122:

- le parti fanno espresso riferimento alla planimetria catastale che, viste, approvata e firmata dalle parti stesse si allega al presente atto sotto la lettera "N";

- la parte conferente dichiara che, sulla base delle disposizioni vigenti in materia catastale, lo stato di fatto delle porzioni immobiliari conferite è conforme alle sopra indicate risultanze catastali e alle planimetrie depositate in Catasto ed allegate al presente atto, come confermato dalla parte conferitaria.

Menzioni urbanistiche

La parte conferente ai sensi e per gli effetti degli articoli 3 e 76 del D.P.R. 445\2000 dichiara che, a norma dell'art. 40 della Legge 28 febbraio 1985 n. 47 e successive modifiche, anche ai sensi del D.P.R. 6 giugno 2001 n. 380, le porzioni immobiliari in oggetto sono state edificate anteriormente al primo settembre 1967 e che, successivamente a tale data, non sono state effettuate modifiche richiedenti il rilascio di provvedimenti autorizzativi fatta eccezione per le opere di manutenzione straordinaria per le quali è stata indirizzata al Comune di Savona la Denuncia di Inizio Attività in data 30 aprile 2004 n. 2001/1/13950 di protocollo.

La parte conferente dichiara inoltre che la porzione immobiliare in oggetto non presenta irregolarità costruttive e non è stata assoggettata ad alcun provvedimento sanzionatorio che ne possa limitare la commerciabilità.

Certificazione energetica

In conformità alla disciplina prevista dal Decreto Legislativo 19 agosto 2005 n. 192 e successive modifiche ed integrazioni, anche in ordine alle disposizioni di cui alle Leggi della Regione Liguria in data 29 maggio 2007 n.22, in data 6 giugno

2008 n.14 e in data 24 novembre 2008 n. 42, nonché delle Deliberazioni della Giunta Regionale della Liguria in data 2 dicembre 2008 n.1601 e in data 22 gennaio 2009 n.1:

- si allega al presente atto sotto la lettera "O" l'originale dell'attestato di certificazione energetica n. 38839 (predisposto e sottoscritto dall'Ingegnere Ezio Porta, iscritto all'Ordine degli Ingegneri della Provincia di Savona al n.1730, iscritto all'elenco dei soggetti certificatori abilitati della Regione Liguria con numero di accreditamento 1372), trasmesso in via telematica alla Regione Liguria, Gestione Certificati Energetici, in data 15 novembre 2012;

- la parte conferente dichiara la piena idoneità dell'attestato di certificazione energetica di cui sopra rispetto allo stato attuale della porzione abitativa conferita e conferma che non sussistono cause che ne determinino la decadenza;

- la parte conferitaria dichiara a sua volta di aver ricevuto la documentazione e le informazioni inerenti alla certificazione energetica delle porzioni immobiliari conferite.

Immeubles sub C) tel que prénommés supra

Dati catastali

Catasto Fabbricati del COMUNE DI SANTA MARGHERITA LIGURE:

Foglio 12 (dodici) Mappale 335 (trecentotrentacinque) Subalterno 11 (undici) - Via Paraggi a Monte n.5 - Piano 1 Interno 2 - Categoria A/2 - Classe 3 - Vani 4 -Rendita Catastale Euro 950,28 (giusta la scheda planimetrica presentata all'Ufficio del Territorio di Savona in data 31 marzo 1992 e protocollata al n. 454);

Foglio 12 (dodici) Mappale 335 (trecentotrentacinque) Subalterno 12 (dodici) -Via Paraggi a Monte n.5 - Piano 1 Interno 3 - Categoria A/2 - Classe 3 - Vani 6 -Rendita Catastale Euro 1425,42 (giusta la scheda planimetrica presentata all'Ufficio del Territorio di Savona in data 31 marzo 1992 e protocollata al n. 454).

Conformità catastale

Ai sensi del comma 1-bis dell'art. 29 della Legge 27 febbraio 1985 n. 52, introdotto dal comma 14 dell'art. 19 del D.L. 31 maggio 2010 n. 78, convertito, con modificazioni, dalla Legge 30 luglio 2010 n. 122:

- le parti fanno espresso riferimento alle planimetrie catastali che, viste, approvate e firmate dalle parti stesse si allegano al presente atto sotto le lettere "P" e "Q";

- la parte conferente dichiara che, sulla base delle disposizioni vigenti in materia catastale, lo stato di fatto delle porzioni immobiliari conferite è conforme alle sopra indicate risultanze catastali e alle planimetrie depositate in Catasto ed allegate al presente atto, come confermato dalla parte conferitaria.

Menzioni urbanistiche

La parte conferente, ai sensi e per gli effetti degli articoli 3 e 76 del D.P.R. 445\2000, dichiara che - a norma dell'art. 40 della Legge 28 febbraio 1985 n. 47 e successive modifiche, anche ai sensi del D.P.R. 6 giugno 2001 n. 380 - le porzioni immobiliari in oggetto sono state edificate in forza delle Licenze Edilizie rilasciate dal Comune di Santa Margherita Ligure in data 18 ottobre 1973 n.2032, in data 29 gennaio 1974 n.2066, in data 28 ottobre 1974 n.2169 e in data 25 gennaio 1975 n.2186 (fine lavori in data 1 febbraio 1975, certificato di abitabilità n. 27 anno 1975 n.3/1975 di pratica) e che successivamente a tale ultima data non sono intervenute modifiche soggette a provvedimenti autorizzativi e amministrativi.

La parte conferente dichiara inoltre che le porzioni immobiliari in oggetto non presentano irregolarità costruttive e non sono state assoggettate ad alcun provvedimento sanzionatorio che ne possa limitare la commerciabilità.

Certificazione energetica

In conformità alla disciplina prevista dal Decreto Legislativo 19 agosto 2005 n. 192 e successive modifiche ed integrazioni, anche in ordine alle disposizioni di cui alle Leggi della Regione Liguria in data 29 maggio 2007 n.22, in data 6 giugno 2008 n.14 e in data 24 novembre 2008 n. 42, nonché delle Deliberazioni della Giunta Regionale della Liguria in data 2 dicembre 2008 n.1601 e in data 22 gennaio 2009 n.1:

- si allegano al presente atto sotto le lettere "R" e "S" gli originali degli attestati di certificazione energetica n. 12871 e 12870 (predisposti e sottoscritti dall'Architetto Eugenio Jonghi Lavarini, iscritto all'Ordine degli Architetti della Provincia di Torino al n.7402, iscritto all'elenco dei soggetti certificatori abilitati della Regione Liguria con numero di accreditamento 3146), entrambi trasmessi in via telematica alla Regione Liguria, Gestione Certificati Energetici, in data 9 maggio 2013;

- la parte conferente dichiara la piena idoneità dell'attestato di certificazione energetica di cui sopra rispetto allo stato attuale della porzione abitativa conferita e conferma che non sussistono cause che ne determinino la decadenza;

- la parte conferitaria dichiara a sua volta di aver ricevuto la documentazione e le informazioni inerenti alla certificazione energetica delle porzioni immobiliari conferite.

Immeuble sub D) tel que prénommé supra

Dati catastali

Catasto Fabbricati del COMUNE AMMINISTRATIVO DI SESTRIERE, SEZIONE CENSUARIA DI CHAMPLAS DU COL:

Sezione Urbana CH Foglio 9 (nove) Mappale 368 (trecentosessantotto) Subalterno 6 (sei) - Via Pinerolo n.19 - Piano 1 - Categoria A/2 - Classe 3 - Vani 7,5 -Rendita Catastale Proposta Euro 1278,23 (giusta la denuncia di variazione per

diversa distribuzione degli spazi interni presentata all'Ufficio del Territorio di Torino in data 16 luglio 2012 e protocollata al n. TO0371239/2012.

Conformita' catastale

Ai sensi del comma 1-bis dell'art. 29 della Legge 27 febbraio 1985 n. 52, introdotto dal comma 14 dell'art. 19 del D.L. 31 maggio 2010 n. 78, convertito, con modificazioni, dalla Legge 30 luglio 2010 n. 122:

- le parti fanno espresso riferimento alla planimetria catastale che, vista, approvata e firmata dalle parti stesse si allega al presente atto sotto la lettera "T";

- la parte conferente dichiara che, sulla base delle disposizioni vigenti in materia catastale, lo stato di fatto delle porzioni immobiliari conferite è conforme alle sopra indicate risultanze catastali e alle planimetrie depositate in Catasto ed allegate al presente atto, come confermato dalla parte conferitaria.

Menzioni urbanistiche

La parte conferente ai sensi e per gli effetti degli articoli 3 e 76 del D.P.R. 445/2000 dichiara che, a norma dell'art. 40 della Legge 28 febbraio 1985 n. 47 e successive modifiche, anche ai sensi del D.P.R. 6 giugno 2001 n. 380, le porzioni immobiliari in oggetto sono state edificate anteriormente al primo settembre 1967 e che, successivamente a tale data, non sono state effettuate modifiche richiedenti il rilascio di provvedimenti autorizzativi, fatta eccezione per le opere per le quali è stata rilasciata dal Comune di Sestriere la Concessione Edilizia in Sanatoria n.58/99 (mod.A -Condono n.988) in data 30 aprile 1999 (Certificato di Agibilità n.07/2012 in data 24 ottobre 2012).

La parte conferente dichiara inoltre che le porzioni immobiliari in oggetto non presentano irregolarità costruttive e non sono state assoggettate ad alcun provvedimento sanzionatorio che ne possa limitare la commerciabilità.

Certificazione energetica

Le parti dichiarano di essere edotte degli obblighi e dei diritti di cui al D.Lgs. n.192/2005 e sue successive modifiche ed integrazioni nonché dalle disposizioni della delibera della Giunta Regionale della Regione Piemonte del 4 agosto 2009 n.43/11965 ed attuativa della legge regionale 28 maggio 2007 n.13. A tal fine si allega al presente atto sotto la lettera "U", debitamente firmato, l'attestato di certificazione energetica n. 2012 206445 0021 redatto in data 10 ottobre 2012 e correttamente ricevuti dal SICEE in pari data come da ricevuta allegata in tutt'uno con detto certificato, dichiarando la parte conferente che, dalla data di rilascio non sono state eseguite opere che hanno modificato la prestazione energetica né sono intervenute cause di decadenza della validità di detto certificato.

La parte conferitaria dà atto di aver ricevuto le informazioni e la documentazione in ordine alla certificazione energetica degli edifici.

Evaluation - Rapport de l'apport

Les apports ont été évalués et décrits dans un rapport, daté du 29 mai 2013, dressé par "FBK AUDIT S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, agissant comme réviseur d'entreprises agréé indépendant à Luxembourg, sous la signature de Monsieur Jean-Marie BO-DEN, conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

Conclusion

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne corresponde pas au moins du nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie. "

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Déclaration - Clauses et Conditions

Il est en outre déclaré par l'apporteur que les présents apports en nature sont effectués aux conditions suivantes:

- la Société récipiendaire s'engage à respecter et se conformer à toutes les clauses et stipulations contenues dans les actes d'acquisition pré-mentionnés;

- lesdits biens immeubles sont apportés en pleine propriété et / ou en nue-propriété, pour quitte et libre de toutes dettes et charges hypothécaires et privilégiées;

- la Société récipiendaire sera propriétaire des biens par l'effet des présentes, avec tous les bénéfices et charges en faveur de la Société à partir de ce jour, à l'exclusion des éventuelles charges fiscales ou de toute autre nature qui concernent le passé, qui même si elles sont établies dans le futur, resteront à charge des parties conférantes;

- la Société récipiendaire prendra les immeubles lui apportés tels et ainsi qu'ils appartiennent à rapporteur et dans ses états actuels, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou non apparentes, continues ou discontinues y attachées le cas échéant, sans garantie de la part des apporteurs de la désignation et de la contenance indiquées, le plus ou le moins, même dépassant le vingtième, étant au profit ou à la perte de la Société;

L'apporteur déclare expressément qu'il n'a créé aucune servitude et qu'il n'est pas à sa connaissance qu'il en existe une à charge des immeuble apportés, sous réserve cependant de celles éventuellement reprises dans les actes d'acquisition reçus par les notaires, dont question ci-avant.

- toutes les contributions et tous les impôts de l'Etat ou de la Commune généralement quelconques sont à charge de la Société à partir du jour de l'entrée en jouissance.

Les autres actionnaires déclarent expressément accepter les déclarations qui précèdent, et reconnaissent avoir une exacte connaissance des apports en question et accepter leur valeur.

Les actionnaires déchargent le notaire instrumentant de toutes investigations relatives à la valeur des prédicts apports en nature et des passifs existants dont ils déclarent connaître les conditions.

Quatrième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs aux représentants légaux de la Société et notamment à Monsieur Brunello Giovanni DONATI, né à Lugano (Suisse), le 26 aout 1947, demeurant à CH-6946 Ponte Capriasca, Via Nogo, (code fiscal: DNT BNL 47M26 Z133W), pour faire tout ce qui est nécessaire, utile ou demandé par la loi italienne aux fins de mieux identifier les biens et pour intervenir par-devant un notaire italien pour rendre possible la transcription près des bureaux compétents de l'acte et conséquemment le rendre opposable aux tiers.

Aux effets ci-dessus, tous les pouvoirs nécessaires lui sont conférés, parmi lesquels: signer l'acte avec la description complète des biens et des données cadastrales et des limites; faire et/ou accepter toutes déclarations en matière urbanistique.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à dix-neuf millions quatre cent quarante-six mille six cents euros (19.446.600,- EUR), représenté par cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent soixante-six (194.466) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'assemblée.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdites comparantes ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. PRIEUR, N. MAGER, P. GUILLAUME, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juin 2013 LAC/2013/25204. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013078907/436.

(130096588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

AI Garden Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 177.965.

In the year two thousand and thirteen, on the sixth of June.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"AI Garden (Luxembourg) Subco S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174003,

here represented by Mrs Nadia WEYRICH, employee, with professional address in Belvaux, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 4 June 2013.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "Al Garden Management S.à r.l." (the "Company"), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles -including Article 13.4 -and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.3 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.4 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.5 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.6 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.7 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.7 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.8 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.9 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1.00) each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action, which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers;

10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any manager may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers

and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment (initiated from Luxembourg) provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned. For the avoidance of doubt, written resolution shall be avoided in case the Company has to decide any important or strategic decisions.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultations, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed by at least half of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.6 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a meeting of Shareholders provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1st January each year and ends on the 31st of December the same year.

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and Liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription and Payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by "Al Garden (Luxembourg) Subco S.à r.l.", prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2013.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr. Michael J. RISTAINO, company vice president, born on October 8, 1961 in Massachusetts, United States of America; residing at 75, State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America;
 - Mrs. Myriam DELTENRE, accountant, born on February 16, 1963 in Arlon, Belgium, residing at 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgium;
 - Mr. Dominique LEGER, accountant, born on 2 December 1971 in Namur, Belgium residing at 22 Rue du Petit Vivier, 6860 Ebly, Belgium; and
 - Mrs. Linda HARROCH, lawyer, born on May 10, 1973 in Casablanca, Morocco, residing at 2, rue de Peternelchen, L-2370 Howald, Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Belvaux, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le six juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

«Al Garden (Luxembourg) Subco S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B174003,

ici représentée par Madame Nadia WEYRICH, employée privée, demeurant professionnellement à Belvaux, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 4 juin 2013.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

1. Forme et Nom. Ce document constitue les statuts (les "Statuts") de "Al Garden Management S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) L'associé Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est administrée par un Associé Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société administrée par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") prise en conformité avec ces Statuts - notamment l'article 13.4 -et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par l'Associé Unique ou le Conseil de gérance, le cas échéant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet. L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.3 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.4 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.5 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que l'Administrateur Unique ou le Conseil de Gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.6 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.7 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autres titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 3.9 "garantie" inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.8 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.9 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,00) chacune (les "Parts Sociales"); ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et "Associé" devra être interprété conformément.

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

5.5 La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler ses Parts Sociales conformément à la Loi de 1915.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plusieurs personnes sous réserve que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société lequel d'entre eux devra être considéré comme leur représentant; la Société s'adressera à ce représentant comme s'il était l'unique associé au regard de cette Part Sociale notamment eu égard à l'exercice du droit de vote, aux dividendes ainsi qu'à tous autres droits à paiement.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où la Société ne comprend qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où la Société comprend plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas transmissibles autrement qu'à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales aient accepté le transfert en assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales détenues par les ayants droit aient accepté le transfert ou dans les circonstances prévues par l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.3 Le transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants ("Gérants") nommés par une Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

8.2 Dans le cas où la Société est administrée par un seul gérant, il est défini ci-après comme le "Gérant Unique".

8.3 En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.4 Un gérant pourra être révoqué à tout moment, pour toute cause légitime, par Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, lorsque la Société n'a qu'un seul gérant, ou dans tous les autres cas, le Conseil de Gérance, peut prendre toutes les actions nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de celles requérant une décision des Associés conformément à la Loi Luxembourgeoise ou aux présents Statuts.

10. Représentation de la société. Sous réserve des dispositions prévues par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou engager la Société:

10.1 Dans le cas où la Société n'a qu'un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 En cas de pluralité de gérants, deux des Gérants;

10.3 Toute personne à qui le pouvoir aura été délégué en conformité avec l'Article 11.

11. Agent des gérants. Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, tout gérant, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de représentation de la Société ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Réunion du Conseil de Gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil de Gérance") sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sans convocation préalable si tous les gérants ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite Réunion du Conseil de Gérance en personne ou par un représentant autorisé.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une Réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant (à l'exclusion de toute autre personne), pour assister, délibérer, voter et exécuter ses fonctions en son nom lors de cette Réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs autres Gérants lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sous réserve que (et tant que les conditions de quorum sont satisfaites) au moins deux Gérants soient physiquement présents à la Réunion du Conseil de Gérance tenue en personne ou participent à la Réunion du Conseil de Gérance tenue conformément à l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 Tout Gérant ou son représentant peut valablement participer à une Réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire (initiée depuis le Luxembourg) sous réserve que chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants tout au long de la réunion. Ledit participant sera réputé présent à la réunion, sera comptabilisé dans le quorum et habilité à prendre part au vote. Conformément à la Loi Luxembourgeoise, toute affaire conclue de telle manière par les Gérants sera, pour les besoins de ces Statuts, réputée valablement et effectivement conclue par le Conseil de Gérance, nonobstant le fait que le nombre de Gérants (ou leur représentant) physiquement présents au même endroit est inférieur au nombre requis.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou pour tout Gérant, son représentant), est valide et effective comme si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue et peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu, signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants. Les résolutions écrites devront être évitées en cas de prise de décisions importantes et stratégiques.

12.7 Les procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance sont signés et les extraits de ces procès-verbaux certifiés par tous les Gérants présents aux réunions.

13. Résolutions des associés.

13.1 Tout Associé dispose d'un vote pour chaque action qu'il détient.

13.2 Comme prévu aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valablement prises seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, toutefois si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou première consultation écrite, les Associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée avec accusé de réception et la résolution pourra être prise à la majorité des votes enregistrés, sans tenir compte du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Le changement de nationalité de la Société ainsi que l'accroissement des participations des Associés dans la Société requièrent l'unanimité.

13.4 Tel qu'il est prévu à l'Article 13.3, toute résolution modifiant les Statuts (y compris un changement de Siège Social) ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution visant à déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou à nommer les liquidateurs ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.6 Une assemblée des Associés peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite assemblée en personne ou par représentant autorisé.

13.7 Un Associé pourra être représenté à une assemblée des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.8 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les Résolutions des Associés pourront être prises par écrit et non en assemblée, sous réserve que chaque Associé reçoive le texte exact des résolutions et des décisions à adopter et donne son vote part écrit.

14. Exercice social.

14.1 L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

15. Distribution des parts.

15.1 Du bénéfice net, déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent du capital nominal de la Société.

15.2 Dans le respect de la Loi luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut distribuer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

16. Dissolution et liquidation. La dissolution de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Si à tout moment il n'y a qu'un seul Associé, celui-ci peut à sa propre discrétion, décider de liquider la Société en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et dettes, connus ou inconnus, de la Société.

17. Interprétation et Loi Luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

- (a) un genre inclut tous les genres;
- (b) (à moins que le contexte ne requiert autrement) l'utilisation du singulier inclut le pluriel et inversement;
- (c) une "personne" inclut la référence à tout particulier, entreprise, corporation et autre entité sociétaire, gouvernement, état ou organisme d'état ou toute société commune, association ou partenariat, ou tout corps syndical (qu'il ait ou non une personnalité juridique propre);
- (d) une disposition légale ou loi inclut toutes modifications et toutes refontes de celle-ci (avec ou sans modification).

17.1.2 Les titres contenus dans les présents Statuts n'affectent pas leur interprétation.

17.2 En sus des présents Statuts, la Société est aussi soumise à toutes dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription et libération

«Al Garden (Luxembourg) Subco S.à r.l.», prénommée, a souscrit l'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille cinq cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Michael J. RISTAINO, vice-président de société, né le 8 octobre 1961 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique;
 - Madame Myriam DELTENRE, comptable, née le 16 février 1963 à Arlon, Belgique, demeurant au 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgique;
 - Monsieur Dominique LEGER, comptable, né le 2 décembre 1971 à Namur, Belgique demeurant au 22 rue du Petit Vivier, 6860 Ebly, Belgique; et
 - Madame Linda HARROCH, avocat, née le 10 mai 1973 à Casablanca, Maroc, résidant au 2, rue Peternelchen, L-2370 Howald-Luxembourg.

Dont acte, passé à Belvaux, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé : N. WEYRICH, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 juin 2013. Relation: EAC/2013/7500. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013079181/484.

(130097893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Plâtrerie GIOMBETTI S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3591 Dudelange, 59, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 36.566.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil treize.

Le vingt-cinq avril.

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1. - Monsieur Giampiero GIOMBETTI, plâtrier, né à Gubbio (Italie) le 21 juillet 1954 (No. Matricule 19540721230), demeurant à L-3591 Dudelange, 59 rue de la Vallée;
2. - Monsieur Beniamino VOLPI, ingénieur, né à Pietralunga (Italie), le 1^{er} février 1957, demeurant à I-06026 PIETRALUNGA, Caiceccaroni, 118.

ici représenté par Monsieur Gianpiero GIOMBETTI, prédit, agissant en vertu d'une procuration spéciale sous seing privé en date du 22 février 2013;

laquelle procuration a été paraphée ne varietur par les parties et le notaire et restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

a) Qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée «PLÂTRERIE GIOMBETTI Sarl», (no matricule 19912402684), avec siège social à L-3591 Dudelange, 59, rue de la Vallée;

inscrite au registre des firmes sous le numéro B36.566;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 8 mars 1991, publié au Mémorial C de 1991, page 17.345;

modifiée suivant acte sous seing privé du 10 décembre 2001, publié au Mémorial C de 2002, page 40.051;

et modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 29 novembre 2010, publié au Mémorial C de 2011, page 15.585.

b) Que d'un commun accord les prédits associés de la société à responsabilité limitée «PLÂTRERIE GIOMBETTI Sarl» ont décidé la dissolution de ladite société avec effet immédiat, l'associé Monsieur Giampiero GIOMBETTI, prédit, déclare reprendre les actifs et passifs de la société dissoute de sorte qu'il n'y a pas lieu de procéder à une liquidation.

c) Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de CINQ (5) années à L-3591 Dudelange, 59, rue de la Vallée.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Giombetti, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 29 avril 2013. Relation: EAC/2013/5605. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 11 juin 2013.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2013079121/43.

(130097201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Rococo CSL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 177.903.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- La société A.T.T.C. MANAGEMENT S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B59.363,

représentée par son gérant unique, la société A.T.T.C. (Advisors in Trust and Tax Consultants) SA, elle-même ici représentée par un de ses délégués à la gestion journalière Monsieur Jean Pierre Van Keymeulen, résidant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, habilité à engager la société par sa seule signature en vertu de l'article 5 de ses statuts.

Lesquel comparant a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "Rococo CSL S.A.".

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou qui sont de nature à en favoriser l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Elle peut être administrée par un administrateur unique dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de mai à douze heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription - Libération

Le capital social a été intégralement souscrit par l'associé unique, la société A.T.T.C. MANAGEMENT S.à r.l., susdite, soit les TROIS CENT DIX (310) actions.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire, de sorte que le capital social au montant de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ huit cent soixante-cinq euros (EUR 865,-).

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2014.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1.- La société A.T.T.C. DIRECTORS S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B59.362,

2.- La société A.T.T.C. MANAGEMENT S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B59.363,

3.- La société A.T.T.C. SERVICES S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B59.364,

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

- La société A.T.T.C. CONTROL S.A., établie et ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B60.319,

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: VAN KEYMEULEN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 mai 2013. Relation: LAC/2013/24899. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2013.

Référence de publication: 2013078918/120.

(130096487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

St Louis Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 91.966.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013079004/10.

(130096457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Mylan Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 133.517.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 5 juin 2013

En date du 5 juin 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Jean-Marc UEBERECKEN de son mandat de gérant de classe B de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Madame Anne Catherine GRAVE, née le 23 juillet 1974 à Comines, France, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Alan Roy WEINER, gérant de classe A
- Madame Nadine GUIGUE, gérant de classe A
- Monsieur Michel RAFFOUL, gérant de classe B
- Madame Anne Catherine GRAVE, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Mylan Luxembourg 3 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013078780/24.

(130097287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

**RP Complex Holding III S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Rockpoint Quantum Properties S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 140.565.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Associé Unique de la Société en date du 4 juin 2013 que la personne suivante a été nommée en tant que gérant de type A avec effet immédiat pour une durée indéterminée:

- Shao-Tchin Chan, expert comptable, avec adresse professionnelle au 6 C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Munsbach, le 14 juin 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013078951/15.

(130096876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Teekay Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.301.500,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 100.277.

Par résolutions signées en date du 14 juin 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat;
- nomination de Yannick Poos, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- nomination de Michel Christian Nielsen, avec adresse professionnelle au 1A, Rue Thomas Edison, L-1445 Strassen au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2013.

Référence de publication: 2013079013/17.

(130097198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

4finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 173.403.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 juin 2013.

Référence de publication: 2013079088/10.

(130096544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.
